



Communiqué de presse Le 22 avril 2020

Soutenir les artisans, commerçants, professionnels et PME : les Assurances du Crédit Mutuel et CIC Assurances créent la prime de relance mutualiste pour compenser une partie de leur perte de revenus

L'épidémie de Covid-19 provoque une crise sans précédent. Le confinement de deux mois a entrainé une réduction majeure de l'activité dans quasiment tous les secteurs économiques.

Face à l'urgence de la situation, et bien que contractuellement les garanties pertes d'exploitation ne soient pas applicables aux circonstances actuelles, les Assurances du Crédit Mutuel et CIC Assurances proposent à leurs clients ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation une prime de relance mutualiste, forfaitaire et immédiate. Concrètement, cela prendra la forme d'un versement correspondant à une estimation forfaitaire de perte de revenus de chaque secteur économique pendant cette période. D'un montant moyen de 7 000 euros, cette prime de relance mutualiste, comprise entre 1 500 et 20 000 euros, mobilisera près de 200 millions d'euros.

Chaque assuré concerné sera contacté dans les prochains jours par son chargé de clientèle, avec pour objectif de procéder au versement des premières primes dès début mai.

Cette initiative unique s'inscrit dans la mission essentielle portée par les *Assurances du Crédit Mutuel* et *CIC Assurances* et fondée sur une solidarité qui privilégie la mutualisation des risques aux mesures consuméristes.

Elle démontre également, par la preuve, l'engagement du Crédit Mutuel et du CIC à contribuer à la sauvegarde de l'emploi, au soutien de l'économie locale et à l'effort de solidarité nationale envers les artisans, commerçants, professionnels et PME.

La Prime de relance mutualiste

Un restaurateur affichant un chiffre d'affaires annuel de 240 000 € touchera une prime de relance mutualiste de 11 500 €.

Un coiffeur affichant un chiffre d'affaires annuel de 90 000 € touchera une prime de relance mutualiste de 7 000 €.

Une société de conseil en management et organisation d'un chiffre d'affaires annuel de 220 000 € touchera une prime de relance mutualiste de 8 500 €.

Au total, les bénéficiaires se verront remettre un chèque de 7 000 € en moyenne pour un montant total d'environ 200 millions d'euros pour les Assurances du Crédit Mutuel et CIC Assurances.

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel imaginent, conçoivent et orientent les offres et services qui contribuent au développement de l'activité assurance du Crédit Mutuel, inventeur du concept de bancassurance.

Présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes et de l'assurance-vie, les Assurances du Crédit Mutuel, acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, proposent des solutions innovantes à leurs 12,5 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire et à l'international, essentiellement par l'intermédiaire des réseaux du Crédit Mutuel.

Les Assurances du Crédit Mutuel ont réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros.

Leurs fonds propres, s'élevant à 11,1 milliards d'euros pour un total bilan de 140,6 milliards d'euros, leur permettent de bénéficier d'une structure de bilan solide, qui atteste de leur capacité à affronter des situations d'urgence et à être garante de la continuité du service apporté à tous leurs sociétaires et clients.

Les Assurances du Crédit Mutuel sont distribuées principalement par les réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central), Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.

À propos de CIC Assurances

CIC Assurances est la marque commerciale des assurances du CIC, banque d'une entreprise sur trois en France.

Avec près de 20 000 collaborateurs, le CIC met à la disposition de ses 5,2 millions de clients des contrats d'assurance protégeant leur patrimoine, leurs biens et leurs proches.

Disposant d'un réseau de 1 900 agences en France ainsi que des relais internationaux dans 34 pays, le CIC conjugue les métiers de la finance, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques de pointe à une grande solidité financière confortée par celle de sa maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Contact

Mathieu DEHESTRU, Assurances du Crédit Mutuel : 03 88 13 23 79, mathieu.dehestru@acm.fr

Aziz RIDOUAN, Crédit Mutuel: 06 01 10 31 69, aziz.ridouan@creditmutuel.fr